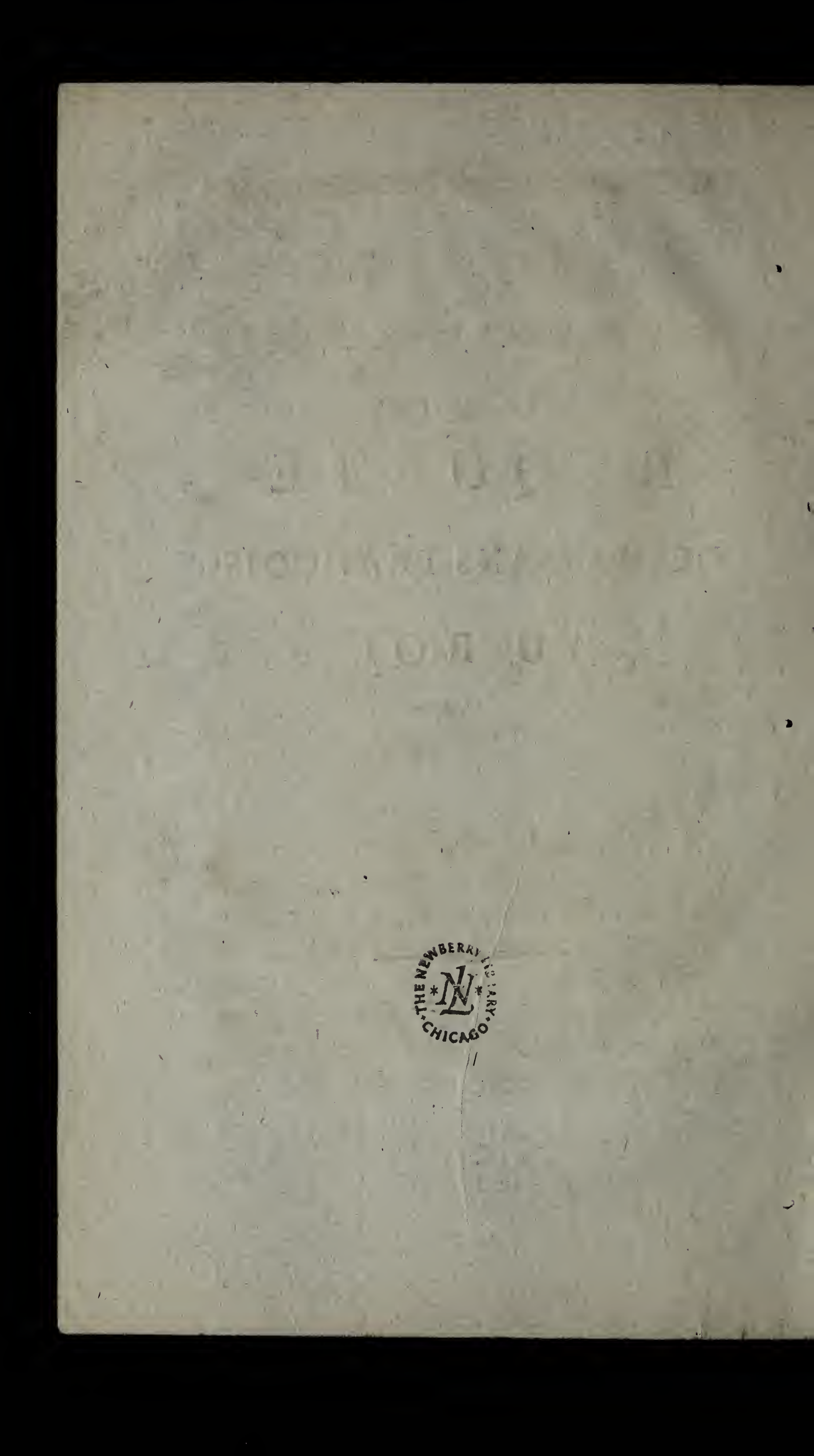
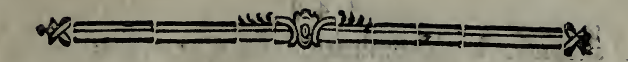
REQUÊTE
DES PAYSANS FRANÇOIS
AU ROI.

1789.


THE NEWBERRY
NL
CHICAGO



REQUÊTE DES PAYSANS FRANÇOIS AU ROI.

SIRE,

VINGT millions d'hommes ſe jettent aux pieds de Votre Majeſté, & viennent demander place parmi les Citoyens qu'Elle a raſſemblés autour de ſon Trône. Sire, nous implorons la juſtice même en implorant Votre Majeſté; & l'équité réclame pour nous, dans l'Aſſemblée du Royaume, une repréſentation égale à celle des trois autres Ordres. Le Tiers-Etat, en

adoptant la dénomination de Communes, a manifesté ses véritables sentimens, & sépare par là sa cause de la nôtre. Il se dit la Nation, nous, nous le dirions à plus juste titre : mais la Nation réside dans le Roi & la réunion de tous les Ordres. Ceux qui se parent de la qualité de nos Représentans, sont bien moins occupés de nos intérêts que du soin de faire valoir leurs prétentions particulières. Mais, Sire, nous ne venons point porter des plaintes, nous craindrions d'affliger Votre Majesté ; & dans ce moment nous ferons taire tous autres sentimens que ceux de notre tendresse & de notre reconnoissance pour le Souverain, que Dieu nous a donné dans sa bonté. Que les autres Ordres consument un temps précieux en disputes frivoles & étrangères au bien public, nous nous bornons à demander justice. Sire, vous êtes le seul protecteur de nos droits ; & nous savons que lorsqu'ils ont été oubliés, ils se sont retrouvés écrits dans le cœur de nos Rois. Vos prédécesseurs nous affranchirent de la servitude ; le souvenir des bienfaits du Chef de votre race durera plus que celui de ses victoires : mettez le comble à tant de faveurs, en faisant de nous un quatrième Ordre ; *votre amour pour votre Peuple vous rend tout facile.*

Eh bien ! Sire, l'affection que vous porte votre Peuple, applanira tous les obſtacles qui pourroient s'oppoſer aux deſirs de Votre Majeſté. Nous allons dépoſer dans ſon ſein nos vœux & nos penſées. Elle n'attend pas de nous des diſcours fleuris, nous n'avons que l'éloquence de l'ame; c'eſt là que ſeront gravés éternellement l'image & le diſcours d'un Monarque, *le premier ami de ſes Peuples :* nous vous imiterons, Sire; comme vous, nous préférons l'expreſſion ſimple du ſentiment aux recherches de l'art & aux raiſonnemens étudiés.

Sire, nous ne reconnoîtrons jamais en France qu'un Roi, dont la puiſſance tempérée par la juſtice ſoit la ſauve-garde des droits de tous; nous ne ſouffrirons pas que la forme de notre Gouvernement ſoit altérée; nous conſidérons l'Etat comme une famille, dont le Souverain eſt le père, & à la proſpérité de laquelle il eſt le premier intéreſſé. Quand le chef d'une famille ne tient pas ſeul les rênes, la diviſion s'y introduit, chacun veut être maître, & tout va en décadence : il en arriveroit ainſi à votre Royaume ſi vous laiſſiez empiéter ſur votre autorité. Que ſignifie ce diſcours, que la Nation doit avoir le pouvoir légiſlatif ? Voudroit-on qu'il en fût de vous comme d'un Bailli ou d'un

Sénéchal, au nom duquel les sentences sont prononcées, & qui ne sonne mot sur son siége? Nous n'entendons pas cela; le Roi doit seul faire les Loix, parce qu'il est le seul juge impartial des intérêts de ses Provinces.

Nous savons bien que pour qu'une Loi soit exécutée, il faut qu'elle soit consentie; mais nous ne nous refuserons jamais aux volontés de notre Monarque, lorsqu'elles nous seront clairement expliquées: la Loi étant faite pour tous, doit être mise à la portée de tous; & son avantage bien démontré, point de résistance.

Vous avez dit, Sire, que vous ne vouliez plus imposer sans le consentement de vos Peuples; nous vous connoissons trop bien pour ne pas espérer que vous penserez toujours de même; mais c'est que vous nous connoissez bien aussi, & que vous savez que nous n'avons rien qui ne soit à votre service. Nous ne parlerions pas ainsi à vos Ministres: mais nous ne voulons attaquer personne; nous n'aurons pas sur-tout la bassesse d'insulter aux cendres des morts (1): ce qui est fait est fait, par-

(1) M. d'Esprémenil, peu de jours après le malheureux accident arrivé à M. de la Moignon, ancien Garde

donnez leur comme nous leur pardonnons.

Le bon Henri répondoit au Duc de Savoie, qui lui demandoit ce que lui rapportoit la France: *Tout ce que je veux.* Comment cela? *C'eſt qu'ayant le cœur de mes Sujets, ils me fourniſſent tout ce que je leur demande.* Eh bien! Sire, comme vous lui reſſemblez, nous ferons que vous en direz toujours de même. Nous travaillerons, vous nous protégez au dehors & au dedans; l'impôt eſt le prix de cette protection, nous le paierons gaiement, parce que nous ſommes sûrs que vous ne l'employerez qu'au bien de l'Etat. Mais au nom de Dieu, Sire, maintenez votre autorité. Eh! que deviendrions-nous ſi d'autres que vous faiſoient les Loix? Ils ne conſulteroient que leur intérêt, leur ambition; ils n'en voudroient faire qu'à leur guiſe, & ils vous retourneroient bientôt ce beau Royaume de façon qu'on n'y reconnoîtroit plus rien. Quoique nous eſpérions que par votre grace & bonté, Sire, nous formerons un Ordre, & que par conſéquent nous aurons voix aux Etats Généraux & à ceux de nos

---

des Sceaux, a dit hautement dans la Chambre de la Nobleſſe dont il eſt *Membre*, que cette funeſte aventure étoit le juſte prix de ſa conduite.

Provinces, cependant ces Meſſieurs, avec leurs diſcours compaſſés, tenteroient à nous aveugler, & feroient de nous à leur bon plaiſir, parce que l'on a beau s'en défendre & ſe bien tenir, la raiſon & le bon ſens ſont rarement écoutés, & ces grands parleurs finiſſent toujours par l'emporter. Mais vous veillerez ſur nous, Sire; nous ne voulons recevoir la Loi que de vous, après Dieu. Vous ſeul n'avez pas intérêt de nous tromper; votre langage eſt conſtamment doux, humain; vous parlez comme un bon père, au lieu qu'eux il n'y a qu'à lire leurs écrits, on croiroit qu'ils ſont toujours en colère; c'eſt le ton de l'orgueil en fureur: jugez ce qu'ils feroient s'ils devenoient les maîtres! Vous voyez tous vos Sujets du même œil; vous les aimez d'une égale tendreſſe; vous n'êtes pas porté à favoriſer les uns aux dépens des autres; pourrions-nous nous en promettre autant, ſi le pouvoir de faire les Loix paſſoit en des mains différentes. On dit, on répète que nous n'avons pas de Conſtitution: eh bien! la voilà toute faite; des Etats dans chaque Province; quatre Ordres, le Clergé, la Nobleſſe, les Payſans & les Communes, conſentans les impôts: même nombre de Repréſentans dans les uns comme dans les autres,

& le Roi ſur tous, donnant la loi à tous. Si vous croyez utile d'appeller de temps en temps vos Etats Généraux, tant mieux, nous nous verrons plus ſouvent, quoiqu'il vaudroit peut-être mieux que vous voyagiez dans votre Royaume, afin que vos Peuples jouiſſent tour-à-tour de votre préſence.

Mais ils nous font rire tous ces diſeurs de rien avec leur Conſtitution. On diroit, à les entendre, que nous n'avons pas de Loix : eh ! il n'y a pas de Royaume où il y en ait autant & de ſi bonnes. Autrefois nos Tribunaux étoient les oracles des Nations ; on venoit de tous les pays, les Souverains étrangers eux-mêmes, conſulter nos Magiſtrats : c'eſt qu'ils travailloient dans ces temps là, & aujourd'hui Dieu ſait. Nous autres pauvres plaideurs, lorſque nous conſultons les gens de Loi, nous ne rapportons le plus ſouvent que des mots ; mais il n'eſt pas vraiſemblable que des Princes, des Savans vinſſent de ſi loin, ſi on ne leur avoit pas donné de bonnes raiſons ; & où nos Docteurs prenoient-ils ces bonnes raiſons ? Dans l'étude des Loix. Il y en avoit donc ? qui les avoit faites ? Nos Rois ; & Saint Louis qui, ſuivant l'hiſtoire, ſe fit Roi de juſtice & de police, ne faiſoit autre choſe. Les Peuples

venoient à genoux lui en demander. Ainsi donc nous avons des Loix & de bonnes Loix ; mais la méchanceté des hommes fait qu'elles sont sans exécution. De tous temps l'ambition & la cupidité des grands & des riches ont mis obstacle au bon ordre : & certes quand Votre Majesté voulut, dans les premières années de son règne, abolir la corvée, ne vit-on pas les Parlemens s'y opposer ? Aussi peuvent-ils se vanter d'être bien aimés, ces Messieurs ; & depuis lors ils ont fait de belles choses. A présent même si on les avoit laissé faire, les Parlemens de Rennes & d'Aix auroient renouvellé, dans leurs Provinces, les scènes de Mérindol & de Cabrières (1) : Mais n'en parlons pas ; Votre Majesté qui chérit son Peuple, en souffriroit trop.

Ces calins, qui font semblant de nous plaindre pour que nous les croyions, nous disent que vos prédécesseurs ont fait tout plein de Loix préjudiciables à leurs Sujets, & que vos successeurs en feroient autant : ç'a n'est pas possible, ce seroit agir contre leurs intérêts ;

---

(1) On peut lire dans Velly l'histoire de cette expédition barbare, on y verra le respect qu'ont pour l'humanité certaines Compagnies de justice.

à la bonne heure leurs Miniſtres. Mais tenez, Sire, voulez-vous que nous vous parlions à la franquette ? Le Peuple François eſt, ſans comparaiſon, comme un cheval fringant, toujours docile à la voix & à la main careſſante de ſon maître ; ſi-tôt qu'un Ecuyer mal-adroit ou ruſtre veut le monter, il ſe cabre, & lui fait faire la culbutte. Ainſi nous ne les croyons pas ; c'eſt qu'il voudroient eux-mêmes régler l'Etat. Juſte Dieu ! nous nous ſommes ſi bien trouvés de cette clique Parlementaire. Jugez ſi on alloit créer deux Chambres, où elles ſeroient ſans ceſſe en bisbille, & les affaires iroient mal, où elles s'accorderoient contre vous & contre nous, & cela ſeroit encore pis. Il y a de ces Nobles qui demandent deux Chambres ; on appelle çà des Pairs : eſt-ce qu'ils voudroient être vos égaux ? ce ſeroit trop riſible : peut-être auſſi que les Annoblis prétendroient trancher du maître, pour le coup ce ſeroit bien la confuſion des langues & des rangs. Que les uns & les autres ne perdent pas de vue à quoi les oblige leur état, ſoit qu'ils le tiennent de leur naiſſance, ou qu'ils l'ayent obtenu par la grace de Votre Majeſté, & qu'ils ne ſe rendent pas coupables de félonie. MM. du Clergé n'ont pas certainement l'am-

bition de gouvetner, du moins ceux qui ont lu S. Paul, & nous penſons que c'eſt le plus grand nombre. Pour MM. des Communes, il y a bien là quelques petits orgueilleux, qui ſe trémouſſent pour être quelque choſe ; ils ont l'air de s'occuper de nos avantages, tandis qu'ils ne ſongent qu'à eux ; d'abord ils feroient grand bruit dans leur Chambre pour attirer l'attention, eſpérant qu'on eſſayeroit de les gagner ; ils feroient les renchéris afin qu'on leur ouvrît l'entrée de la première Chambre, alors adieu ce qu'ils appellent le patriotiſme ; toutes leurs magnifiques réſolutions s'en iroient à vau-l'eau. Pour nous, nous reſterons dans notre claſſe ; tout ce monde là ne peut ſe paſſer de nous ; nous n'ambitionnons pas leur élévation, & nous voulons demeurer Payſans, pour n'être pas aſſujétis ni attendre notre ſubſiſtance d'autrui. Ils diſent pour leurs raiſons, que nous ſommes tous frères ; cela devroit être, mais ils n'en penſent pas un mot : d'ailleurs montrons par nos ſentimens que nous ſommes frères, en chériſſant & reſpectant également notre père commun. Au reſte, quand ce ſeroit de bon cœur qu'ils ſe diroient nos frères, ne voit-on pas ſouvent les frères déſunis, & qu'il y en a qui veulent prendre le ton ſur

les plus foibles ou les moins fortunés; ils ne ſont en paix que lorſque le père les tient en reſpect. La Loi, à ce qu'il prétendent, eſt l'expreſſion de la volonté de tous : certes, la plaiſante cacophonie que ça feroit ! qui voudroit blanc, qui voudroit noir : la Monarchie ſe gouverne comme l'Univers; il n'y a qu'un Dieu, & nous voyons que les trois perſonnes n'en font qu'un. On a écrit, on a répété que les opinions ont changé, que par conſéquent la Conſtitution doit changer; mais nos cœurs & nos intérêts ſont & ſeront toujours les mêmes. Les François ont été de tout temps fidèles & attachés à leurs maîtres; nous vous idolâtrons, nos enfans aimeront les vôtres; nous ſommes certains que vous nous aimez, & que les Rois ſont intéreſſés à voir leurs Sujets heureux. En eſt-il de même de tous ceux qui ſe regardent au-deſſus de nous? Nous leur rendrons toujours ce que nous leur devons, parce que nous voulons l'harmonie. Mais ils nous traitent d'une manière, ils nous rudoyent que cela fait pitié, ſur-tout MM. des Communes, parce qu'ils croyent en ſavoir plus que nous, & la plupart peut-être ignorent comment vient le bled : il fait bon les entendre ſur le commerce des grains. C'eſt nous, Sire, qui vous donnerons

de bons avis là-deſſus, & ſur les moyens de faire valoir les terres, ſi vous daignez nous conſulter. Dans tous leurs écrits de quoi s'occupent-ils ? De queſtions frivoles ou qui flattent leur vanité, peu ou preſque point qui ayent parlé des encouragemens dûs à l'agriculture, qui pourtant fait la première richeſſe de l'Etat : ceux qui en ont dit quelque choſe ont fait voir qu'ils n'y connoiſſent rien. Ils eſpèrent que nous, dont ils ne tiennent compte, nous travaillerons toujours pour eux, & que nous laiſſant prendre à leur jargon, nous continuerons de fournir à leurs beſoins & même à leur luxe, & les laiſſerons gouverner. Avec leurs mots Anglois, ils croyent nous en impoſer; quittez ce baragouinage, ſi vous voulez que nous vous comprenions : ſi vous avez le cœur François, parlez-nous notre langue, & ne nous débitez pas des maximes étrangères & pernicieuſes, qui jamais ne prendront racine dans notre pays. Il eſt honteux pour des hommes qui, tranquilles à l'abri de la douceur des Loix & de la ſageſſe du Gouvernement, paſſent la vie dans l'aiſance ou la molleſſe, d'élever une voix efféminée pour s'ériger en réformateurs. Quels ſont donc aujourd'hui les principes de l'éducation ? Après Dieu, quel intérêt doit-être plus touchant que celui de la ſociété ? Cet

intérêt renferme l'obéiſſance au chef de cette ſociété, parce qu'elle en eſt le mobile & le ſoulagement de nos Concitoyens ; nous n'appartenons à nos amis, à nos parens, à nos enfans, à nos épouſes, à nous-mêmes, qu'après avoir rempli ces devoirs. Que penſera la poſtérité d'un ſiècle aſſez corrompu, pour avoir tourné en dériſion ce qui faiſoit la vertu des ſiècles précédens ? Si ces prétendus ſages, qui veulent être Citoyens de l'Univers, & qu'on devroit n'admettre nulle part, n'ont rien de plus à nous apprendre, périſſe à jamais leur ſcience funeſte avec leur mémoire. Ils imaginent que nous ſommes dupes de leur beau ſyſtême d'égalité ; eh bien ! qu'on leur propoſe de deſcendre, pas un d'eux ne viendra labourer la terre, & cependant nos premiers pères ne s'en tenoient pas déshonorés. On dit que dernièrement un Noble a levé une boutique pour ſe donner un air de popularité qui a ſéduit les bourgeois de ſa ville, auroit-il pris la bêche & le rateau comme il a fait la demi-aune. Oh que nenni, ç'eût été trop pénible & pas aſſez lucratif.

Sire, n'écoutez point tout ce monde qui vous dit qu'il faut changer le Gouvernement ;

ce ſont des intrigans ; vous vous en repentiriez par après : ils finiroient par opprimer votre pauvre Peuple. Qui dit Roi, dit l'homme placé par la Providence pour veiller au ſalut de tous ; vous voulez notre bonheur, Sire, ainſi vous ne laiſſerez pas partager votre autorité ; que ceux que vous en ferez les dépoſitaires n'en ſoient que les agens, non les interprêtes : il le faut, & qu'ils ſoient reſpectés, le bon ordre l'exige ainſi. Il y en a qui diſent que les Parlemens devroient être caſſés ; non pas cela, mais réformés : les moyens violens ne valent rien. Il faut les mettre hors d'état de mal faire, & ſur-tout que des godelureaux, qui ne s'occupent que de plaiſirs, ne ſoient pas chargés de la plus belle des fonctions & la plus ſérieuſe, celle de prononcer ſur l'honneur, la vie & la fortune des Citoyens. Au demeurant qu'ils ne ſoient que juges, ils ſeroient trop puiſſans ſi, revêtus du pouvoir judiciaire, ils avoient la moindre part au Gouvernement ; il eſt néceſſaire de reſtreindre ces Meſſieurs dans les bornes convenables, car ils ſont toujours portés à abuſer.

Pour que tout aille bien, il faut que le Clergé commence par faire ſon profit des

inſtructions

inſtructions qu'il donne; il y a de bien dignes Paſteurs, Sire; dans le nombre, ceux-là ne ſe mêlent pas des affaires d'Etat.

Que les Gentilshommes ſervent leur Roi & leur patrie, ſoit dans les armées, ſoit dans la Magiſtrature, ou en faiſant valoir leurs terres.

Que MM. des Communes contribuent au maintien & à l'harmonie de la ſociété, les uns en prévenant ou conciliant les différends des particuliers; les autres en adouciſſant ou guériſſant les maux que Dieu nous envoie; ceux-ci en enrichiſſant l'Etat par le commerce; ceux-là en l'illuſtrant par leurs ſciences ou leurs talens. Pour nous, nous travaillons pour les nourrir tous; chacun ſon métier, dit-on, n'eſt pas trop; nous diſons c'eſt aſſez.

Pour dire tout ce que nous penſons ſur la Conſtitution, comme tout a un terme, votre race s'éteindra un jour; ce ſera un grand malheur: mais enfin point de doute qu'alors la Nation ne rentre dans le droit de ſe choiſir un maître, & de lui impoſer la condition qu'elle voudra; mais ſi nos deſcendans ſont ſages, ils feront comme nous & nos devanciers.

A l'égard des réglemens, quand nous nous aſſemblerons dans nos Provinces, nous verrons ce qui nous eſt utile & néceſſaire, & nous

ſupplierons Votre Majeſté de prononcer ſur nos repréſentations. Elle veut trop notre bien pour rejetter nos demandes ; & lorſqu'on verra ſur une ordonnance *fait par le Roi*, chacun s'y conformera ; il n'y aura plus de *ſi* & de *mais*, comme il y en auroit indubitablement ſi vos Sujets y mettoient la main. Tout de même quand Votre Majeſté croira devoir faire ou changer, révoquer ou modifier une ordonnance, ſoit parce qu'elle y appercevra un plus grand avantage pour l'univerſalité de ſon Royaume, ſoit pous rendre tout égal entre ſes Provinces, il faudra bien que l'on s'y prête ; car juſtice c'eſt égalité, & les bons Rois mettent tout dans la même balance.

Il y a un article dont on ne ceſſe de parler, les lettres de cachet ; ça n'eſt pas de notre gibier : ſi MM. les grands & les riches employent ces armes dans leurs querelles, il n'y a pas de mal ; les turbulens devroient être ſéqueſtrés de la ſociété. Que ſi elles préviennent des déſordres & des ſcandales, il faut encore bien ſe garder de les abolir : Votre Majeſté fera à cet égard ce que ſa ſageſſe lui inſpirera ; ſon cœur doit ſouffrir quand on lui en demande ; nous ne l'importunerons jamais pour cela. Nous ne nous permettrons que deux réflexions ſur

ce point, & certainement bien désintéressées. C'est qu'il seroit honteux pour la France que le sang de ses Héros, le fils d'un Turenne, d'un Bayard, d'un Chevert, d'un l'Hôpital, fût flétri par une condamnation infâmante & publique, & que la justice ainsi que la raison répugnent à voir l'opprobre à côté de la gloire. Qu'on ne change pas si facilement les mœurs & les opinions d'une Nation; que la honte qui rejaillit sur une famille des fautes d'un de ses membres, est un préjugé salutaire, parce que dans ce siècle où l'égoïsme a tant d'empire sur les cœurs, si les fautes n'étoient que personnelles, l'éducation des enfans seroit négligée, les liens des familles se relâcheroient davantage; elles s'observeroient moins, & la société se verroit livrée à toutes les horreurs qu'enfantent l'irréligion, l'oubli des principes & la corruption des mœurs. Nous ajoutons que si Votre Majesté, déférant aux réclamations contre les lettres de cachet, faisoit ouvrir les prisons à tous ceux qui y sont détenus par des ordres particuliers, elle verroit bien vîte accourir une foule de gens, & peut-être ceux qui ont crié le plus haut, pour la supplier de leur sauver l'honneur, & de faire renfermer

l'un ſon fils, l'autre ſa femme, celui-là ſon neveu.

Maintenant, Sire, on nous demandera pourquoi nous nous rangeons avant les Communes; ce n'eſt pas que nous ſoyons jaloux des honneurs de la préſéance; ſi l'amour que vos Sujets vous portent régloit les rangs entr'eux, nous diſputerions la primauté à tous les Ordres; mais nous ne parlons que des ſervices que l'Etat tire de nous; nous ne travaillons que pour le bien général; nous y trouvons à peine notre ſubſiſtance, & la plupart de MM. des Communes travaillent pour avoir notre bien, car tous ces ſuppôts de la chicane ne s'enrichiſſent qu'aux dépens de qui il appartient. Tout labeur, à la vérité, mérite ſon ſalaire; mais ils gagnent des honneurs & de l'argent à un métier qui eſt plus malfaiſant qu'utile. Et nous, ſans qui perſonne ne pourroit vivre, on nous placeroit les derniers? il n'y auroit pas de juſtice. Les commerçans, nous objectera-t-on, enrichiſſent l'Etat; oui, mais ſans l'agriculture que feroient-ils? Pour terminer la diſcuſſion, nous dirons que c'eſt par humanité que vos prédéceſſeurs affranchirent les ſerfs, & peut être par beſoin d'argent qu'ils établirent

les Communes. Nous devons notre existence à un sentiment trop respectable, & qui nous la rend trop précieuse pour que nous ne regardions pas la question décidée en notre faveur.

Voici l'ordre qui nous paroît naturel & raisonnable ; vous avez donné à tous vos Sujets, Sire, la liberté de vous dire leur façon de penser, nous allons vous dire la nôtre avec confiance.

D'abord & en tête le Roi, puis les Princes premiers Sujets du Monarque, mais non Membres d'aucun Ordre ; ils appartiennent à la Nation qui les a reconnus pour ses Chefs, & ne peuvent jamais être séparés de la royauté, parce qu'elle leur est substituée. La bonté qu'ont eue quelques-uns d'entr'eux de se dire Gentilshommes, est infiniment honorable à la Noblesse ; mais nous aurions voulu qu'elle sentît, comme elle devoit, cet honneur, qui semble n'avoir servi qu'à accroître sa vanité. Au surplus, nous le disons ici hautement, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, il n'y a pas dans le Royaume un de vos Sujets, quelque élevé qu'il soit, qui ne doive un profond respect à nos Princes (1). Lorsque le Dauphin,

(1) On a osé ; dans la Chambre de la Noblesse, mettre en question si l'on donneroit du respect à Mon-

fils de Charles VII, fut chercher un aſyle chez le Duc de Bourgogne, un des plus puiſſans Souverains de la chrétienté & le plus fier; celui-ci vint le recevoir bien loin, & ſe mit à genoux en l'abordant. M. votre père a remarqué dans un de ſes écrits, que la qualité de fils de France eſt ſi éminente, que pluſieurs Rois autrefois la mettoient avant celle de leur dignité royale; ainſi qu'on ne ſe faſſe pas tirer la manche pour rendre à votre famille ce qui lui eſt dû.

ſeigneur Comte d'Artois, dans la réponſe à la lettre exceſſivement flatteuſe dont ce Prince avoit honoré l'Ordre. Combien les Nobles de nos jours ſont différens des Barons du temps de Saint Louis, qui répondirent aux Ambaſſadeurs Allemands qui venoient offrir la couronne Impériale au Comte de Poitiers, qu'il ſuffiſoit à ce Prince de l'honneur d'être frère d'un Roi de France. Mais auſſi les Nobles d'alors, qui ſavoient ſi bien reſpecter leurs Princes, étoient reſpectés à leur tour. Aujourd'hui nos Gentilshommes ne pouvant s'élever juſqu'aux Princes, voudroient les faire deſcendre juſqu'à eux. Que l'orgueil calcule mal: mais ils ont beau ſe tourmenter, ils ne viendront jamais à bout de ſe placer ſur la même ligne; & nous les verrons toujours bien au-deſſous des Princes. D'ailleurs, il n'y a pas un Gentilhomme qui ne brigue l'honneur d'entrer au ſervice des Princes du Sang. Peut-on être l'égal de ſon maître; mais peut-être ne cherchent-ils qu'à jouir des appointemens.

Enſuite vient le Clergé ; il répand dans toutes les claſſes, les inſtructions, le ſecours, les conſolations de la religion & de la charité ; il a droit par-là à la vénération des Peuples.

Les ſervices importans rendus à l'Etat, ſont la ſource préſumée de toute Nobleſſe. A la vérité, les auteurs de quelques races de Gentilshommes furent ou d'heureux brigands, ou d'adroits uſurpateurs ; mais leurs deſcendans ont épuré leur origine en ſervant la patrie par leurs vertus ou par des actions éclatantes ; on a dû les récompenſer par des diſtinctions, de-là la prééminence accordée à la Nobleſſe : elle eſt dans la nature & la juſtice. C'eſt comme chez nous, quand un de nos fils, de nos frères, après avoir ſervi Votre Majeſté, revient dans la famille, nous le conſidérons davantage ; il porte l'habit du Roi ; il a vu des ſièges, des batailles ; il a été au feu ; il nous conte tout cela ; nous lui donnons la première place ; nous l'écoutons avec reſpect : ainſi nous verrons ſans jalouſie les honneurs accordées aux Nobles, ſur-tout tant que nous aurons l'eſpoir, nous ou les nôtres, d'y parvenir ſi nous les méritons. Le Maréchal Fabert, Duguai-Trouin, Jean-Bart, & pluſieurs autres nés dans l'obſcurité, nous ont tracé dans différentes carrières le chemin

de la gloire. Mais, Sire, nous vous en ſupplions; que la Nobleſſe ne ſoit plus vendue, c'eſt l'avilir; elle eſt ſans prix lorſqu'elle eſt juſtement acquiſe, & moins que rien quand elle eſt achetée.

Après les Nobles, Sire, ſauf votre bon plaiſir, c'eſt nous, parce que nous ſommes les plus utiles & même les plus néceſſaires. MM. des Communes ne manqueront pas de dire qu'ils nous repréſentent. Tout doucement, Meſſieurs, leur répondrons nous, nos intérêts ſont tout auſſi bien entre nos mains qu'entre les vôtres. D'ailleurs, vous avez voulu être appellés Communes, c'eſt donc pour vous diſtinguer de nous; car le Payſan des campagnes ne fait point partie des Communes, qui ne ſont que les aſſemblées des villes; & puis vous vous occupez de tout plein de choſes dont nous n'avons que faire, au lieu d'aller droit au ſolide & à l'eſſentiel. Vous nous direz que nous ne ſommes pas aſſez éclairés pour défendre nos droits; ſi cela eſt, nous ne démêlerons pas mieux ſi vous les avez bien au mal défendu; nous ne le reconnoîtrons que lorſque il ne ſera peut-être plus temps de réparer le tort que vous nous aurez fait; du moins en agiſſant par nous-mêmes, nous ne pourrons pas nous

en prendre à d'autres. Au demeurant, M. Necker a assuré que l'administration des Finances seroit tellement simplifiée, que l'homme le plus ordinaire pourroit les gouverner tout seul; ainsi nous y entendrons bientôt autant que vous. Faut-il un si grand génie pour s'instruire dans les affaires? Non; il suffit du bon sens: tous ceux qui y veulent mettre de la finesse cherchent plutôt à les embrouiller qu'à les régler.

Les Paysans forment un Ordre en Suède, y ont-ils nui à la chose publique? Vous nous citez le Peuple Romain; il se pourroit en effet, MM. des Communes, que vous eussiez quelqu'envie de l'imiter: eh que deviendrions-nous! grace à vos livres, car nous ne dissimulerons pas les obligations que nous vous avons; nous avons appris que ce qu'on appelloit le Peuple Romain, étoient les Citoyens de Rome; ce que vous êtes dans nos villes, Messieurs, n'est-il pas vrai? & que sous eux étoient les prolétaires, les gens sans fortune, obligés de servir les Citoyens, &, pour dire en un seul mot, les esclaves; ce que vous voudriez peut-être que nous fussions. Les Spartiates étoient jaloux de leur liberté; mais respectoient-ils également ce droit primitif de l'homme dans leurs fem-

blables. L'esclavage dans lequel ils retinrent les Ilotes & les Argiens nous prouve que non: les Peuples les plus démocrates n'ont pas toujours été les plus amis de l'humanité. Ce ne seroit pas la peine que nos Rois nous eussent affranchis, pour que vous nous replongiez dans l'esclavage; & ce seroit tout comme si nous n'avions pas entrée aux Etats, & que nous ne pussions pas y dire notre petit mot tout aussi bien que vous. Vous parlez encore du Peuple Anglois; mais nous savons que les Communes d'Angleterre ne sont composées que de Gentils-hommes, de gens riches, qui ont fort peu à cœur l'avantage du pauvre Peuple. Pourquoi achetent-ils leurs suffrages, si ce n'est pour les lui revendre bien cher? Plusieurs d'entre vous ont pratiqué les mêmes menées; est-ce à bonnes fins? Mais nous ne serons plus exposés à ces abus quand nous formerons un Ordre.

Permettez-nous, Sire, de déclarer ici aux Pontifes, aux Nobles & aux Communes nos sentimens & nos principes sur les grands objets qui occupent dans ce moment la Nation. Nous desirons de voir réformer les abus de l'administration; mais nous maintiendrons de toutes nos forces la Constitution monarchique.

Quand les Nations se sont donné des Rois,

c'eſt parce qu'elles ont ſenti l'avantage d'être gouvernées par un ſeul, & les inconvéniens ſans nombre qui naiſſent du partage de l'autorité.

Dans les pays où les Rois ont ſouffert qu'on limitât leur pouvoir, & qu'une portion de Citoyens s'en emparât, le Peuple eſt compté pour rien.

Au reſte, que prétend-on en diſant que la Nation eſt ſouveraine, que ſes Repréſentans doivent faire les Loix & exercer ſa ſouveraineté? Eſt-ce que le Roi n'eſt pas le premier Repréſentant de la Nation, & le Repréſentant perpétuel, puiſque la royauté n'eſt jamais interrompue en France? Eſt-ce que la Nation ne lui a pas remis toute ſa puiſſance?

La Nation ne pouvant ſe réunir toute entière lorſque le Roi la convoque, elle ſe raſſemble partiellement, & chaque diſtrict charge ſes Députés de repréſenter au Souverain ce qu'il croit utile; ils le lui propoſent. De ſon côté le Roi leur fait connoître ſes intentions; à la vérité ils ne ſont pas là pour ſouſcrire à toutes ſes volontés, ils ſont libres: d'ailleurs tous les Rois, Sire, ne vous reſſemblent pas. Tout de même le Roi ne condeſcend pas aux caprices de ces différens Députés; mais enfin les hommes

entendent raiſon, on parle, on s'écoute, on eſt de bonne amitié; & lorſqu'on eſt d'accord, le Monarque prononce la Loi. Son intérêt étant dans le bien général, il ſe prête à tout ce qui lui paroît juſte; & il ſe pourroit que les Députés, s'ils étoient les maîtres, ſongeaſſent plus à leur avantage particulier qu'à celui du Peuple, avec qui leurs intérêts ſont ſouvent en oppoſition: au contraire du Roi, qui en conſervant à chacun ſon droit, eſt ſur-tout intéreſſé à voir ſon Peuple heureux. Finalement les Provinces n'inveſtiſſent point les Députés du pouvoir ſuprême, elles l'ont remis au Souverain; ils partent Sujets, & reſtent Sujets; le contrat paſſé entre la Nation & les prédéceſſeurs du Monarque, ne ceſſe pas un moment d'avoir ſon effet, & aucune force humaine ne peut le rompre. Si les Députés étoient Souverains, il auroit autant valu rendre la Monarchie élective: ſi on ne l'a pas fait, c'eſt qu'on a connu les troubles & les abus qui accompagnent les élections; mais du moins encore n'y auroit-il qu'un Souverain.

Nous ne nous y trompons pas, c'eſt la vanité qui inſpire à quelques Députés les ſottiſes qu'ils débitent. Ils ſe vantent d'être les organes de la volonté de vingt-trois millions d'hommes;

il n'y a pas un mot de vrai; nous ſommes quelque choſe peut-être. Nous nous expliquons formellement, nous voulons un maître, & n'en voulons pas cent.

Nous n'avons pas le temps de nous occuper des affaires publiques; nous y avons cependant le même droit que les autres, mais nos travaux ne nous permettent pas de diſtraction; & tandis que nous travaillons pour tous, nous avons beſoin d'une autorité vigilante & tutélaire qui nous garantiſſe de toute oppreſſion. Si nos Députés faiſoient la Loi, ils finiroient par nous tyranniſer, & deviendroient, Sire, peut-être pires que vos Officiers dont nous avons tant de peine à nous défendre; & puis ça s'étendroit à l'infini: ce feroient les frères, les couſins, les parens, les amis; tous feroient claquer leur fouet, & ſe preſſeroient d'uſer d'un crédit paſſager.

Mais une inconſéquence remarquable dans les ennemis de la Monarchie, c'eſt les éloges qu'ils font du gouvernement de Saint Louis, de Charles V, de Louis XII, d'Henri IV, & de tous les bons Rois; que ne conviennent-ils de bonne foi que les vertus d'un Souverain font le bonheur de ſes Sujets, au lieu que les

vertus d'un Magiſtrat, dans un pays où la ſouveraineté ſe trouve entre les mains de plusieurs, n'ont pas une influence générale, ſi les collègues ne ſont pas également vertueux. On peut répondre que les vices d'un Roi ſont autant de mal à ſon Peuple que ſes vertus lui ſont de bien ; il y a encore cette différence entre les vices d'un ſeul & ceux d'un Corps, que le Monarque peut ſe corriger, que l'âge & plusieurs autres cauſes peuvent amener un changement avantageux, au lieu que les vices d'un Corps ſont indeſtructibles, témoin nos Parlemens. Enfin, les vices tiennent au régime ou au perſonnel des Magiſtrats ; ſi au régime, point d'eſpoir d'un meilleur ſort, l'entêtement des Corps, leur attachement aux uſages, aux formes, s'oppoſent à toute amélioration ; ſi c'eſt au perſonnel, on ne peut guères ſe flatter d'un avenir plus doux ; le nombre des méchans l'emporte ordinairement ſur celui des bons, & ceux-ci ſe laiſſent preſque toujours entraîner.

Le but de l'éducation des Princes eſt la félicité publique ; il ne fut pas toujours rempli : mais quel pays peut citer des hommes comparables à Montauzier & à Fénélon ?

Enfin, notre intérêt & la reconnoiſſance

nous attachent imperturbablement au Gouvernement Monarchique. Vos ancêtres nous rendirent libres, nous ne ferons point ingrats; nous avons appris dans les écrits dont la France eft inondée, qu'à Rome le Peuple obtint la liberté malgré les Praticiens, en Angleterre malgré les Rois, & en France par le bienfait des Souverains.

Si nous avons dit que la Nation ne doit pas avoir le pouvoir légiflatif, ce n'eft pas que nous ne puiffions faire de bonnes Loix tout auffi bien que d'autres; mais chacun voudroit en faire : de-là les difputes; nous aimons mieux les recevoir de notre père que de nos frères. Dans les Etats Provinciaux, nous nous occuperons de tout ce qui intéreffe la Province; chacun y doit pouvoir donner fon avis fur ce qui peut être utile; enfin, ce fera une famille travaillant au bonheur commun fous l'autorité du chef; l'agriculture eft le fondement de tous les biens, nous devons donc y être appellés.

Sire, tels font nos vœux; nous connoiffons vos intentions bienfaifantes : votre Peuple vous eft cher; il attend fon bonheur de vos vertus; il croit vous donner une nouvelle marque de

son amour, en vous montrant le desir de voir ses véritables Représentans appellés aux pieds de votre Trône; il ose se flatter encore que prenant en considération l'état des campagnes, Votre Majesté créera un département particulier pour l'agriculture. Nous prenons la liberté de lui désigner pour Ministre de ce département M. le Duc de Charost: sa vie entière, consacrée à l'utilité publique, est son premier titre.

A présent, Sire, Votre Majesté pourroit nous répondre que la création d'un quatrième Ordre suspendroit les affaires, & prendroit un temps considérable. Sire, faut-il pourvoir aux besoins présens? Nous sommes prêts. M. le Maire, Curé de Chieri, a donné un bel exemple (1); pas un de vos sujets qui ne s'empresse de l'imiter suivant ses facultés. Le Clergé & la Noblesse ont confirmé en corps la renonciation

(1) M. le Maire, Curé de Chieri, a dit dans l'Assemblée du Bailliage de Château-Thierri, que l'Etat ayant besoin de secours prompts, il pensoit que chacun devoit, suivant ses facultés, contribuer à son soulagement; il a en conséquence déposé vingt-cinq louis, fruit de ses économies.

qu'ils

qu'ils avoient exprimée partiellement, dans plusieurs Bailliages, à leurs privilèges pécuniaires. Ces deux Ordres seroient-ils moins généreux dans un moment où le bien de l'Etat exige des sacrifices prompts? Non, Sire, qu'il soit ouvert une souscription pour remplir le vuide actuel de vos finances; & vous connoîtrez bientôt jusqu'où va le zèle des François, pour des Rois qui savent se faire aimer. Il y a des troubles dans les Provinces; des mal-intentionés y soufflent la discorde; les divers partis s'accusent réciproquement; nous n'inculpons personne; mais que Votre Majesté nous le commande, & l'ordre sera bientôt rétabli.

Sire, si Votre Majesté daigne accueillir notre demande, nous la supplions d'adresser de nouvelles lettres aux Baillifs & Sénéchaux, à l'effet de nous convoquer, pour que nous nommions nos Députés aux Etats Généraux. Il n'y aura pas de brigues parmi nous, ce sera bientôt fait; les gens de bien sont aisés à reconnoître: nous ne donnerons nos voix qu'aux anciens & aux plus sages; nous demandons un nombre égal aux autres Ordres; nous appellerons ceux des nôtres qui se trouvent déja Députés dans les Communes; & pour qu'il y

ait égalité, il faudra que celles-ci se réduisent à trois cents, ainsi que le Clergé, la Noblesse & nous. S'il étoit quelqu'un qui s'opposât à nos justes réclamations, il ne mériteroit pas le nom de François. On nous a dit que plusieurs Députés des différens Ordres, pour venir à bout de leurs pernicieux desseins, & embarasser le Gouvernement, montrent & répandent des alarmes, qu'ils assurent que nous ne voulons plus rien payer; que nous demandons le partage des terres; qu'ils nous prêtent enfin les projets les plus sinistres; c'est une calomnie : nous savons que toutes les propriétés sont sous la protection des Loix; nous ne voulons rien prendre à personne; nous desirons seulement de n'être plus foulés, d'être encouragés, aidés dans nos entreprises, & de retirer le juste prix de nos peines. La raison, l'équité plaident en notre faveur; pourrions-nous ne pas obtenir gain de cause au Tribunal du meilleur des Rois? Ah! Sire, nous vous conjurons de hâter le fortuné moment où nos Représentans pourront contempler votre auguste visage. Nous envierons leur bonheur; mais ils nous y feront participer, lorsqu'à leur retour ils nous raconteront l'accueil gracieux que vous leur aurez

fais, tout ce que vous leur aurez dit, les espérances consolantes que vous leur aurez données. Nous leur recommanderons de bien seconder vos intentions, afin que de cet accord naissent la gloire, la prospérité de votre royaume, l'aisance & la félicité de vos sujets, le repos & le contentement d'un Monarque qui s'est acquis des droits immortels à la reconnoissance de son Peuple, & qui vivroit éternellement si le ciel, propice à nos prières, mesuroit la durée de ses jours à l'étendue de ses vertus.

Nous apprenons dans ce moment, Sire, que Votre Majesté, par l'organe de M. Necker, a offert aux trois Ordres d'être leur arbitre, après qu'ils auroient épuisé entr'eux tous les moyens de conciliation sur leur différend actuel; que le Clergé avoit accepté votre médiation, & que les deux autres Ordres hésitoient; il ne faudroit pas d'autre preuve pour les juger. D'abord, Sire, les pouvoirs des Députés auroient dû être vérifiés avant l'ouverture & par vous, parce que seul vous avez droit de convoquer les Etats Généraux; ils sont venus traiter avec Votre Majesté des intérêts de la Nation. C'est par conséquent à Votre Majesté à voir s'ils ont pour cela les

pouvoirs convenables; ils ſont partis de chez eux, ſans doute, avec leur mandat en règle; ils n'ont donc pas beſoin de les vérifier de nouveau: d'ailleurs cette nouvelle vérification ne fait rien pour vous; vous ne pouvez pas vous en rapporter à leur aſſertion là-deſſus, & vous ne pourrez les reconnoître pour les vrais Députés des Bailliages, qu'après vous être aſſuré par vos propres yeux, ou ceux de vos Commiſſaires, qu'ils ſont autoriſés ſuffiſamment & conformément aux lettres de convocation, qui ont été envoyées par tout de votre part.

On publie encore que le Clergé a fait propoſer au Tiers-Etat d'aviſer aux moyens de ſoulager la misère du Peuple, & que les Communes ont répondu qu'elles ne pouvoient point s'occuper de cet objet, ſi le Clergé ne venoit ſe réunir à elles. Eſt-ce bien en pareille circonſtance qu'il faut être ſur le qui vive? On dit pour excuſer les Communes, qu'elles ont craint qu'en délibérant là-deſſus en particulier, leurs adverſaires n'en tiraſſent avantage pour le ſyſtême de la ſéparation des Ordres. Mais qui ne voit qu'ici il n'eſt queſtion que d'un intérêt preſſant & du moment, qui ne peut

ſouffrir de retard, & qui ne ſe trouve point lié aux affaires pour leſquelles Votre Majeſté a raſſemblé les Etats Généraux, dont la miſſion eſt d'écouter & de propoſer les moyens d'établir un ordre durable dans les différentes branches de l'adminiſtration; mais l'intérêt du Peuple n'eſt pas ce qui les touche, & ces gens-là ſe diſent nos défenſeurs: la dériſion eſt cruelle. O Sire! nous nous recommandons de nouveau à la protection de Votre Majeſté, vous êtes notre père & notre unique refuge.

Le Clergé, à la vérité, s'il avoit eu de bonnes intentions, auroit dû ſe rendre à l'invitation de la Bourgeoiſie, ſauf de faire la réſerve de ſes droits, & déclarer que ce ſeroit ſans tirer à conſéquence pour les délibérations ultérieures. Mais pourquoi la Nobleſſe n'eſt-elle pour rien dans tout cela? nous jugeroit-elle indignes de ſa ſollicitude?

FIN.